Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 044-214400913-20260930-2026_56-BF

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

COMMUNE DE MARSAC-SUR-DON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente septembre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de MARSAC-SUR-DON s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Géraldine PINSON LERAY, Maire de MARSAC-SUR-DON.

DATE DE CONVOCATION : 23 septembre 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE :	19
PRÉSENTS :	17
REPRESENTÉS :	1
EXCUSÉS :	1
ABSENTS :	0
VOTANTS :	18

PRÉSENTS : Mme PINSON LERAY Géraldine, Maire, M. AMOSSÉ David, M. CROCHARD Daniel, M. DEFEBVRE Alexandre, M. GAIGEARD Dominique, Mme HATON Christèle, M. LUCAS David, Mme MARTIN Claudia, Mme MATHELIER MONNIER Rozane, Mme PERRIGAUD Véronique, M. POUPARD Dominique, Mme SALMON Karen, Mme TEMPLÉ Noémie, Mme TESSIER Brigitte, M. TISSOT Yves

REPRÉSENTÉS : Mme ROMÉ Lise *(pouvoir à Mme CLAVIER Hélène)*

EXCUSÉS : M. PROVOST Dominique,

ABSENTS :

ARRIVEE EN COURS DE SEANCE : Mme Hélène CLAVIER et M. Baptiste GRATON rejoignent la séance à vingt heures quatre minutes. Ils prennent part aux débats et aux votes à compter du deuxième point de l'ordre du jour intitulé « Lutte contre les ragondins : revalorisation de l'indemnité de piégeage à compter du 1er novembre 2026 ».

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Dominique POUPARD

2026_56 – Décision modificative – Budget Auberge

Afin d'ajuster les crédits du budget de l'Auberge, Madame le Maire propose au Conseil municipal d'autoriser la décision budgétaire modificative suivante :

.../...

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 044-214400913-20260930-2026_56-BF

Budget Auberge – Section de fonctionnement - Dépenses

Chapitre	Budget 2026	Montant DM	BP + DM
Total 002 – Résultat de fonctionnement reporté	**6 884,12 €**	**0,00 €**	**6 884,12 €**
Total 011 – Charges à caractère général	**3 866,62 €**	**3 450,00 €**	**7 316,62 €**
Total 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	**13 000,00 €**	**0,00 €**	**13 000,00 €**
Total 66 – Charges financières	**1 909,77 €**	**0,00 €**	**1 909,77 €**
Total 68 – Dotations aux provisions et dépréciations	**2 631,38 €**	**0,00 €**	**2 631,38 €**
Total général	**28 291,89 €**	**3 450,00 €**	**31 741,89 €**

Le montant des dépenses réalisées sur le chapitre 011 devrait s'établir à 7 316,62 € :
+ 3 450 € par rapport à la prévision budgétaire initiale.
Suite au départ du dernier locataire-gérant, des dépenses ont dû être effectuées (pompage des bacs à graisse et vidange de la fosse)

Budget Auberge – Section de fonctionnement - Recettes

Chapitre	Budget 2026	Montant DM	BP + DM
Total 75 – Autres produits de gestion courante	**28 291,89 €**	**3 450,00 €**	**31 741,89 €**
Total général	**28 291,89 €**	**3 450,00 €**	**31 741,89 €**

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER** la décision budgétaire modificative du budget Auberge pour l'exercice 2026 afin d'ajuster les crédits conformément aux tableaux présentés ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué, à mettre en œuvre cette décision budgétaire modificative.

Vote
Nombre de voix exprimé : Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 044-214400913-20260930-2026_56-BF

Extrait certifié conforme,
Fait à MARSAC-SUR-DON, le 1er octobre 2026&

Le Maire,
Géraldine PINSON LERAY

Le Secrétaire de séance,
Dominique POUPARD

MAIRIE de MARSAC-sur-DON 44170 (L.A.)

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement.

Certifié exécutoire par le Maire, sous sa responsabilité, compte tenu de :

- la publication sur le site Internet de la Ville de Marsac-sur-Don le - 1 OCT. 2026
- la transmission au contrôle de légalité le - 1 OCT. 2026